

DPA – Bureau des parcours professionnels  
des personnels d'encadrement,  
d'inspection, de jeunesse et des sports

Rouen, le 29 janvier 2024

Affaire suivie par :  
**MAXIME DESTOOP**  
Chef de bureau  
Tél. 02 32 08 92 65

**ELODIE LAMART**  
Secrétaire générale adjointe  
Directrice des relations et des ressources humaines

**JULIA DRELANGUE**  
Gestionnaire des personnels Jeunesse et  
Sports  
Tél. 02 32 08 91 71  
Mél. [dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr)

À

Mesdames les inspectrices d'académies, directrices  
académiques des services de l'éducation nationale du  
Calvados, de l'Eure, de la Seine-Maritime

Rectorat de la région académique  
Normandie

Monsieur le délégué régional académique à la jeunesse, à  
l'engagement et aux sports,

Madame et messieurs les chefs de service  
départemental à la jeunesse,  
à l'engagement et au sport

## Note de service

Objet : Campagne des rendez-vous de carrière des personnels techniques et pédagogiques (professeurs de sports (PS), conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS) et conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ))

### Références :

- Décret N° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,
- Décret N° 85-720 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des professeurs de sport,
- Décret N° 85-721 du 10 juillet 1985 relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse,
- Arrêté du 7 août 2018 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,
- BO spécial n°3 du 7 décembre 2023 relatif aux lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques,
- BO n°1 du 4 janvier 2024 relatif au déroulement des opérations de recrutement, mobilité et carrière des personnels titulaires des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé (BIATPSS).

La présente note a pour objet de préciser la mise en œuvre des rendez-vous de carrière des personnels techniques et pédagogiques pour les PS, CTPS et CEPJ au titre de l'année 2023.

Les rendez-vous de carrière des personnels techniques et pédagogiques sont des moments privilégiés d'échange entre le fonctionnaire et son supérieur hiérarchique direct sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. Ils ont également pour objectif d'apprécier la valeur professionnelle. Ce dispositif d'évaluation constitue une opportunité pour favoriser le développement personnel et professionnel des PTP et permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.

Ils concernent les personnels titulaires aux 6ème, 8ème et 9ème échelon de la classe normale, en activité ou en détachement dans l'un des corps des PTP. A l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière, les PTP peuvent bénéficier d'une bonification d'un an sur la durée de l'échelon sur la durée de l'échelon. Le troisième rendez-vous de carrière est pris en considération pour l'accès à la hors classe.



## ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Division des personnels de l'administration

Ainsi pour la campagne 2023, vous trouverez en pièce jointe :

- la liste des agents concernés par les rendez-vous de carrière dans votre structure,
- le guide de mise en œuvre des rendez-vous de carrière précisant les modalités de la campagne,
- le livret d'information à remettre à chacun des agents concernés par le rendez-vous de carrière,
- l'annexe C11P pour les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs,
- l'annexe C11P bis pour les professeurs de sport,
- l'annexe C11P ter pour les conseillers d'éducation.

Vous voudrez bien retourner à mes services à l'adresse [dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr](mailto:dpa-personnels-jeunesse-et-sports@ac-normandie.fr) l'annexe correspondante au plus tard le 18 mars 2024.

Je vous précise que chaque agent concerné est informé du rendez-vous de carrière par son supérieur hiérarchique direct un mois au moins avant la date fixée.

J'appelle votre attention sur la nécessité de veiller à ce que les comptes rendus soient rédigés avec soin et à ce que toutes les rubriques soient remplies, en particulier celles concernant l'appréciation finale du chef de service.

Les services de gestion se tiennent à votre disposition pour vous apporter conseils et renseignements complémentaires si nécessaire.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

La secrétaire générale d'académie adjointe

Signé

Elodie LAMART